

d'une assistance fournie par les programmes d'aide pour l'accèsion à la propriété et d'aide au logement locatif.

**Programme d'aide pour l'accèsion à la propriété (PAAP).** Ce programme encourage les prêteurs agréés et l'industrie de la construction à mettre en vente des logements à prix modéré. Pour favoriser l'accèsion à la propriété, la SCHL accorde des prêts et des subventions aux acheteurs admissibles de logements désignés.

Pour qu'un logement puisse être désigné aux fins du programme, le prix de vente ne doit pas dépasser le montant maximal fixé par la SCHL. Ce montant varie d'un marché à l'autre en raison de la différence des coûts de production, et il a été relevé dans un certain nombre de régions en 1977, en partie à cause des exigences accrues en matière d'isolation thermique. En 1977, environ 32,090 logements ont été désignés aux fins du PAAP, soit une baisse de 20% par rapport à l'année précédente, et les engagements effectifs pour cette forme d'aide visaient 31,743 logements, nombre nettement inférieur aux 43,390 prévus au budget.

**Programme d'aide au logement locatif (PALL).** Ce programme encourage la production de logements à prix modéré destinés à la location. Les projets sont financés pour la plupart par des prêteurs agréés du secteur privé et doivent respecter les dimensions et les prix fixés par la SCHL.

Les constructeurs peuvent bénéficier de ce programme d'aide lorsque le coût de construction et d'exploitation est supérieur aux loyers qui peuvent être demandés. Cette aide a fortement stimulé la production en 1977, tout comme les avantages fiscaux considérables offerts par le gouvernement fédéral sous forme d'amortissements fiscaux. Elle consiste en un prêt de deuxième hypothèque, qui est approuvé à la condition que le constructeur conclut avec la SCHL une entente au sujet du prix des loyers.

Les engagements relatifs à une aide en vertu du PALL ont porté sur 60,125 logements, nombre beaucoup plus élevé qu'en 1976 (23,102). Un crédit budgétaire supplémentaire a été établi en 1977 par suite du nombre considérable de demandes d'aide et du besoin de nouveaux logements locatifs.

#### 14.2.1 Terrains et infrastructure municipale

Parmi les principaux objectifs du gouvernement fédéral figurent l'existence d'un parc suffisant de terrains viabilisés pour la construction résidentielle, la stabilisation ou la réduction du prix des terrains viabilisés, l'élimination de la pollution de l'eau et du sol, et la promotion de normes élevées pour l'environnement des collectivités.

En 1977, en vertu des dispositions de la LNH sur le regroupement des terrains, la SCHL a pris des engagements de prêts directs ou approuvés des prêts conjoints d'une valeur de \$44 millions avec les gouvernements provinciaux. Ce faible niveau des placements traduit la priorité accordée à la mise en valeur des terrains existants par rapport à l'acquisition de nouveaux terrains. La collecte et le traitement des eaux d'égouts, l'aménagement d'égouts pluviaux et l'approvisionnement en eau peuvent faire l'objet d'aide fédérale identique à celle accordée pour le regroupement de terrains, sauf que le gouvernement renonce à 25% du prêt. Des subventions sont également accordées pour aider à l'élaboration de plans d'égouts régionaux et pour compenser le montant excessif du coût par habitant de l'installation d'égouts dans les petites localités et dans les régions où la configuration du terrain rend les travaux très coûteux. Ces dernières années, la plupart des installations de traitement des eaux d'égouts au Canada ont été financées avec l'aide de la SCHL; l'objectif à long terme est d'en arriver à la réalisation d'une norme nationale en matière de traitement des eaux d'égouts d'ici 1985. Des prêts directs d'une valeur de \$247 millions ont été consentis aux municipalités en vertu de la LNH pour le traitement des eaux d'égouts et l'épuration des eaux, alors que le budget prévoyait \$281 millions et que le montant de l'année précédente était de \$302 millions.

Les subventions accordées en vertu de la LNH pour l'élaboration de plans régionaux d'aménagement d'égouts et d'adduction d'eau ont grimpé de \$489,000 pour 12 projets en 1976 à \$950,000 pour 25 projets en 1977.

En vertu d'un programme de subventions aux municipalités prévu pour la période de trois ans allant de 1976 à 1978, des subventions ont été mises à la disposition des